

NOTE DE SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article 107 de la loi notale est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Section de fonctionnement : + 100 388.09 €

Dépenses : 254 937.28 €

Chapitre 011 : *Charges à caractère général* : Comprend : l'énergie, les frais de communications, la maintenance, les contrats et les prestations de service et les différents achats de petits matériels d'entretien courant. Ce chapitre s'élève à 67 840,77 €.

Chapitre 012 : *Charges de personnel et frais assimilés* : Ce chapitre s'élève à 95 028,39 € ce qui représente une baisse de 14 % par rapport à 2017

Chapitre 014 : *Atténuation de produits* : Correspond au reversement des produits de l'Etat. Ce chapitre s'élève à 3 989,00 €.

Chapitre 65 : *Charges financières* : Ce chapitre s'élève à 68 480,84 €.

Chapitre 66 : *Charges de gestion courante* : Ce chapitre s'élève à 5 271,99 €.

Chapitre 67 : *Charges exceptionnelles* : Ce chapitre s'élève à 100,00 €

Chapitre 042 : *Opérations d'ordres* : complètent le budget avec un montant de 14 226,29 €

Recettes : 355 325, 37 €

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 355 325, 37 €. Les Dotations de l'Etat sont en légère baisse. Les recettes Impôts et Taxes sont en légère augmentation.

Nota sur fonctionnement 2018 : baisse significative des dépenses afin de retrouver un équilibre financier plus pérenne.

Section d'Investissement : 76 765,81 €

Dépenses : 52 031,67 €

Chapitre 21 Dépenses d'équipements et de voiries comprenant : achat girobroyeur, cumulus, mise aux normes électricité école, radiateurs salle polyvalente, éclairage gîtes, tronçonneuse, signalisation. Ce chapitre s'élève à 18 186,73 €.

Recettes : 128 797,48 €

Chapitre 10 Dotations, FCTVA N-2 : Ce chapitre s'élève à 9 696,85 €.

Chapitre 040 Opérations d'ordres : Transfert de la section de fonctionnement au chapitre 042. Ce chapitre s'élève à 14 226,29 €.

Chapitre 27 Immobilisations financières : Transfert entre CA commune et CA lotissement. Ce chapitre s'élève à 50 000,00 €

Le Maire,

Franck BLANCHET

